



*Le Ministre*

**AUTORISATION PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT**

N° MINEPSP/CABMIN/0407/2004 DU 07 AOUT 2004  
A L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF DENOMMEE  
« JAPAN-CONGO FRIENDSHIP ASSOCIATION » EN  
SIGLE « J-CFA »

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire  
et Professionnel,

Vu la Constitution de la Transition, spécialement en  
ses articles 20 et 97 ;

Vu la Loi-Cadre n°86-005 du 22 septembre 1986 de  
l'Enseignement National, spécialement les articles 6, 49 à 56  
et 58 ;

Vu le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003  
fixant les attributions des ministères ;

Vu le Décret n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant  
dispositions générales applicables aux associations sans but  
lucratif et aux établissements d'utilité publique,  
spécialement l'article 39 ;